

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Dominique TIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 004-366/14/BC

■ Acquisition à titre onéreux de deux parcelles de terrain appartenant à Habitat Marseille Provence rue Albert Marquet à Marseille 13ème arrondissement pour la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert - Saint-Jérôme.

DUF 14/11980/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Afin d'améliorer la desserte en transports en commun du Technopôle de Château-Gombert et de l'université de Saint-Jérôme, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée dans la réalisation du Bus à haut Niveau de Service à Château-Gombert – Saint-Jérôme qui s'inscrit dans le cadre des mesures d'accomplissement du plan campus. Pour mener à bien cet ouvrage, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit s'assurer la maîtrise foncière d'une emprise de 786 m² située rue Albert Marquet 13013 Marseille. Au terme des négociations menées entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et Habitat Marseille Provence, cette dernière a accepté de céder cette emprise à titre onéreux pour un montant de 19 600 euros conformément à l'avis de France Domaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014, portant délégation du Conseil au Bureau ;
- L'avis de France Domaine n° 2013-213V0653 du 2 avril 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'acquisition d'une emprise de terrain de 786 m² permettra à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel Habitat Marseille Provence cède à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole une emprise de 786 m² à détacher des parcelles 887 I 44 et 45 futurement cadastrées 887 I 171 et 173 situées rue Albert Marquet à Marseille 13^{ème} arrondissement au prix de 19 600 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ce protocole foncier.

Article 3 :

Le remboursement par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'ancien propriétaire du prorata de la taxe foncière courue de la date d'entrée en jouissance au 31 décembre suivant et se fera conformément aux dispositions contenues dans la 2^{ème} partie authentique.

Article 4 :

Les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Opération 2009/0118 – Nature 2111 – Fonction 822 – Sous-Politique C 311.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
au Transport-Mobilité Durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DTM 004-366/14/BC

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014